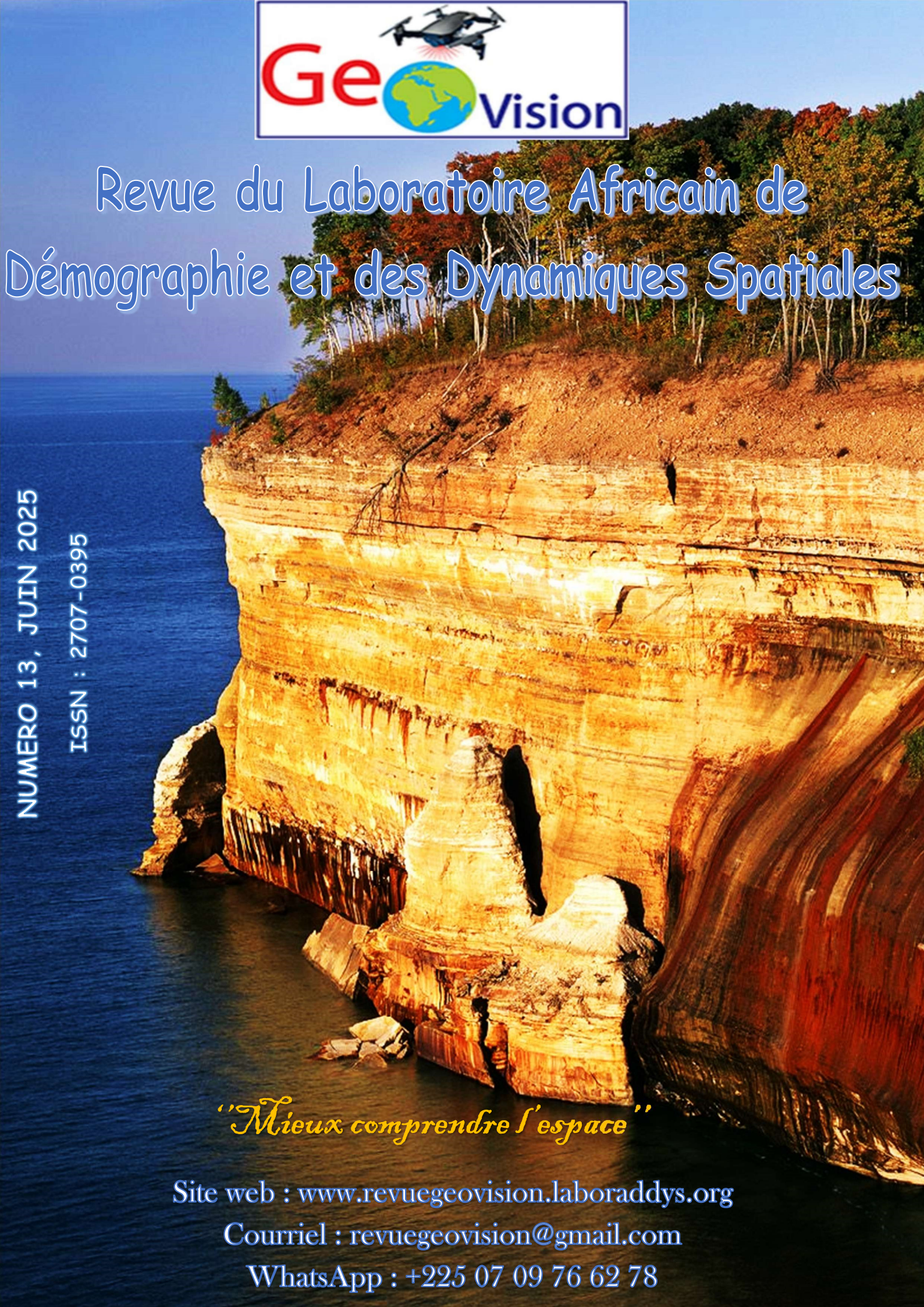

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

NUMERO 13, JUIN 2025

ISSN : 2707-0395

"Mieux comprendre l'espace"

Site web : www.revuegeovision.laboraddys.org

Courriel : revuegeovision@gmail.com

WhatsApp : +225 07 09 76 62 78

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Chargé de Diffusion et de Marketing : Dr FOFANA Bakary, Géographe, LABORADDYS

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, LABORADDYS

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplice, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

INDEXATIONS INTERNATIONALES

https://reseau-mirabel.info/revue/17310/Geovision

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/150985

www.sudoc.fr/241026326

TOGETHER WE REACH THE GOAL

Journal details : http://sjifactor.com/passport.php?id=23386

- ✓ ***Impact Factor 2025 : 5. 46.***
- ✓ ***Impact Factor 2024 : 2.782***
- ✓ ***Impact Factor 2023 : 3.169***

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (B. FOFANA, 2021, p.28) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : B. FOFANA (2021, p.28).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :
- *pour un article :* LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage :* HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses :* DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue Géovision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Géovision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et parait donc deux fois par an (en anglais et en français).

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

L'APPORT DE L'ELEVAGE FAMILIAL DES POULETS DANS L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS URBAINES : CAS DE LA COMMUNE I DU DISTRICT DE BAMAKO AU MALI, **SORY IBRAHIMA KOITA 11**

CONTRAINTES AUX MÉCANISMES DU FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ DANS LE DÉPARTEMENT DES COLLINES (BENIN, AFRIQUE DE L'OUEST) **Rock MEYA[1], Moussa GIBIGAYE[2], Josias ADEGNANDJOU[2], Sènangla Franco-Néo Camus DJESSONOU[3], Rock Christian JONHSON[3] et Toussaint VIGNINOU[4] 24**

MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET PARCOURS DE SOINS DANS LE DOUBLET URBAIN COTONOU – ABOMEY-CALAVI AU SUD DU BÉNIN **Tranquillin YADOULETON[1] et Hervé KOMBIENI[2] 38**

DEFIS DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DANS LE CERCLE DE MACINA, REGION DE SEGOU AU MALI **Seydou A TOGOLA[1], Yakouréoun DIARRA[2] 54**

IMPACT DE LA VARIABILITE DES PARAMETRES AGROCLIMATIQUES SUR LES PRODUCTIONS CEREALIERES DANS LA BOUCLE DU MOUHOUN (BURKINA FASO) **Mamadou LOMPO [(1)], Henri Sourou TOTIN VODOUNON [(2)], Léocadie ODOULAMI [(1)]..... 63**

GOUVERNANCE FONCIERE AUTOUR DU PERIMETRE IRRIGUE PUBLIQUE DE DJIRATAWA : ENTRE DIAGNOSTIC D'ACCES ET CONFLITS D'USAGE **Hadiza KIARI FOUGOU 80**

KILOMETRE 4, UN QUARTIER PRÉCAIRE DE POINTE-NOIRE (RÉPUBLIQUE DU CONGO) **Jean-Luc MOUTHOU[1], André Wilfrid LANDA[2], Sabas Frame SENGO MANIOKO[3] 90**

PROBLÉMATIQUE ET INTÉRÊT DE LA GESTION INTELLIGENTE DES DÉCHETS URBAINS À KORHOGO (NORD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KONE Kapiéfolo Julien 107**

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE, POLITIQUE FONCIÈRE ET ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF ET DE PLEINE PROPRIETE DANS LA VILLE DE SAKASSOU (Centre de la Côte d'Ivoire) **Antoine Yapo GBOCHO 119**

MAREYAGE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA FEMME RURALE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GAGNOA (CENTRE OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) **Zady Edouard ZOGBO 133**

EMERGENCE DU DEBAT PUBLIC DANS LA PLANIFICATION URBAINE A ZINDER (NIGER) : EXEMPLE DE LA CONSULTATION CITOYENNE INITIEE PAR LA VILLE DE ZINDER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (SDAU 2022-2040) **Abdoulaye ADAMOU[1], Mamane Sani SALAOU MAKERI[2], Harou ABDOU[3] 149**

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL EN MILIEU URBAIN SAHELIEN : CAS DE LA VILLE DE NIAMEY DE 1984 A 2023 (REPUBLIQUE DU NIGER) **ABDOU SOULEY Laila[1*], ADAMOU Mahaman Moustapha[1], ALASSANE HADO Halidou[1] 165**

AUTONOMIE FINANCIERE ET DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE BOUAKE (CENTRE- CÔTE D'IVOIRE) **Konan Norbert KOFFI..... 183**

LES RÉTOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PRÉSENCE DES VOLTAÏQUES EN CÔTE D'IVOIRE ET EN HAUTE VOLTA : 1960-1984 **DIBY Kouadio Jean[1], DJE Yao Lopez[2]..... 201**

ANALYSE PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'URBANISATION DANS LE DISTRICT AUTONOME DES MONTAGNES (COTE D'IVOIRE) **KOUAKOU Kouassi Éric 213**

INDICATEURS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU COUFFO (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST) ***Justin A. MAMA[1], Guy WOKOU[2] et Ibouraïma YABI[2]..... 230**

CULTURE MARAÎCHÈRE, UNE ALTERNATIVE CREDIBLE DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS LA COMMUNE DE OUANGOLODOUGOU (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KONÉ Basoma[1], TAPE Ange Mirelle Karelle[2], YÉO Namongo[3], ... 242**

LE REDIMENSIONNEMENT DU CANAL DE VRIDI : UNE OUVERTURE OCEANE IMPORTANTE POUR LES ACTIVITES AU PORT D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE) **Kanga Konan Victorien 256**

CARACTERISATION D'UNE ACTIVITÉ RURALE EN MILIEU URBAIN. L'EXEMPLE DU MARAICHAGE, UNE ACTIVITE AGRICOLE PRATIQUEE DANS LES QUARTIERS DE BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO) **[1-]Nicole Yolande EBAMA, Prince Loïque, [2-]MABA NGOULOUBI 270**

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DE L'OCCUPATION IMMOBILIERE DES BAS-FONDS DANS LA VILLE DE BOUAKE (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KRAMO Yao Valère..... 283**

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES RESIDENTS DES BATIMENTS VERTICAUX À LA RIVIERA PALMERAIE, ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) **BOSSON EBY JOSEPH[1], KOFFI FILS EPAPHRAS JONATHAN[2] 296**

MOBILITE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DES CENTRALITES SECONDAIRES A BAMAKO **Issa TOGOLA..... 312**

MODES D'APPROVISIONNEMENT ALTERNATIFS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE **COULIBALY Amadou[1], DIABAGATE Abou[2], KOUDOU Welga Prince[3] 323**

ANALYSE DIACHRONIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL À KATIALI ET DIANRA ENTRE 1990 ET 2020 (NORD, CÔTE D'IVOIRE) **ASSI Lordia Florentine 341**

ORIGINE ET ÉVOLUTION DU DAARA EN SÉNÉGAMBIE (XV$_{ème-}$ DÉBUT DU XXI$_{ème}$ SIÈCLE **Mamadou Mariame Diallo[1], Aliou SENE[2] 352**

FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE LA VULNERABILITE DES POPULATIONS A LA MENINGITE DANS LA ZONE SANITAIRE TANGUIETA-MATERI-COBLY (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST) ***Agnès VISSOH[1] et Akibou AKINDELE[2]..... 365**

VARIATION DU RYTHME HYDRIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANGHA (Congo Brazzaville) **Chaberth OSSINA NGOÏ[1], Jovial KOUA OBA [2] 378**

CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ACTIVITES RURALES : PECHE ET EXPLOITATION DES CRIQUETS COMESTIBLES DANS LE NORD-TILLABERI, NIGER **Nouhou ALI 391**

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL LIÉE A L'ORPAILLAGE AU MALI : CAS DE L'ÉCHELLE COMMUNALE DE SELEFOUGOU DE 1980 À 2020, CERCLE DE SELINGUE **Sékou CAMARA..... 402**

MIGRATION ET DYNAMIQUE DE L'ESPACE URBAIN DE LA RIVE GAUCHE DU DISTRICT DE BAMAKO (REPUBLIQUES DU MALI) **KONATE Ibrahim Tiessolo 418**

LA REPRESENTATION DE L'INFLUENCEUR-ANIMATEUR DANS LE PAYSAGE AUDIOVISUEL IVOIRIEN : CONSTRUCTION OU DECONSTRUCTION DE LA REALITE SOCIALE **Dje Bi Kahou Albert[1], N'Guessan Amenan Mireille Jeanne Christine[2]..... 433**

IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE VIVRIERE MARCHANDE DANS LE DISTRICT DE MOKEKO (DEPARTEMENT DE LA SANGHA, REPUBLIQUE DU CONGO) **André Christ NGOULOUMA[1], Ghislain MOBILANDZANGO M[2]., Damase NGOUMA[3]..... 444**

EMERGENCE DU DEBAT PUBLIC DANS LA PLANIFICATION URBAINE A ZINDER (NIGER) : EXEMPLE DE LA CONSULTATION CITOYENNE INITIEE PAR LA VILLE DE ZINDER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (SDAU 2022-2040)

Abdoulaye ADAMOU[1], Mamane Sani SALAOU MAKERI[2], Harou ABDOU[3]
[1]*Université André Salifou, abdoulaye_noma@yahoo.fr ;*
[2]*Université André Salifou, mamansani.salaoumakeri@uas.edu.ne*
[3]*Université André Salifou, haroumaikano@gmail.com*

Résumé

L'étude porte sur l'émergence du débat public initié par la ville de Zinder dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU 2022-2040). Une réflexion autour du débat public est d'autant plus nécessaire que cet aspect a longtemps manqué au Niger malgré la décentralisation, dont le processus est amorcé avec les élections locales du 24 juillet 2004. La question fondamentale de cette étude est : comment l'émergence du débat public, à travers la consultation citoyenne, peut-elle favoriser la construction d'une vision commune basée sur des priorités partagées par les habitants et les dirigeants de la ville de Zinder, dans le cadre de l'élaboration du SDAU 2022-2040 ?
L'objectif de l'étude est d'analyser la contribution de la consultation citoyenne dans la construction d'une vision commune du développement urbain à Zinder. La méthodologie repose sur une approche qualitative dans la perspective d'une recherche-action, car s'appuyant sur un débat public concret. En effet, la recherche s'est faite sur la base d'une observation participante au niveau des débats en plénière tenus dans l'enceinte des arrondissements communaux de la ville de Zinder, dans la cour du sultanat et dans l'amphithéâtre 1 de l'Université André Salifou (UAS). Les plénières regroupent les différentes catégories socio-professionnelles de la ville. L'étude montre que la consultation citoyenne a libéré la parole en permettant aux populations d'exposer leurs préoccupations et leurs priorités et de faire des propositions en vue d'assurer une qualité de vie favorable pour tous.

Mots-clés : débat public, consultation citoyenne, planification urbaine, Zinder, Niger

EMERGENCE OF PUBLIC DEBATE IN URBAN PLANNING IN ZINDER: EXAMPLE OF THE CITIZEN CONSULTATION INITIATED BY THE CITY OF ZINDER AS PART OF THE DEVELOPMENT OF THE MASTER PLAN FOR DEVELOPMENT AND URBAN PLANNING (SDAU 2022-2040)

Abstract

The study focuses on the emergence of public debate initiated by the city of Zinder as part of the development of the Master Plan for Development and Urban Planning (SDAU 2022-2040). Reflection on public debate is all the more necessary given that this aspect has long been lacking in Niger despite decentralisation, a process that began with the local elections of 24 July 2004. The fundamental question of this study is: how can the emergence of public debate, through citizen consultation, promote the construction of a common vision based on priorities shared by the inhabitants and leaders of the city of Zinder, as part of the development of the SDAU 2022-2040?
The objective of the study is to analyse the contribution of citizen consultation to the construction of a common vision for urban development in Zinder. The methodology is based on a qualitative approach from an action research perspective, as it is based on a concrete public debate. The research was conducted on the basis of participant observation during plenary debates held in the municipal districts of the city of Zinder, in the courtyard of the sultanate and in amphitheatre 1 of André Salifou University (UAS). The plenary sessions brought together the city's various socio-professional categories. The study shows that the citizen consultation encouraged open discussion by allowing people to express their concerns and priorities and to make proposals with a view to ensuring a favourable quality of life for all.

Keywords : public debate, citizen consultation, urban planning, Zinder, Niger

Introduction

Au Niger, le domaine de la planification urbaine est marqué par un écart important entre les habitants, les décideurs (Etat, Ministères et autres structures) et les gestionnaires des villes (autorités municipales). Cela se traduit par une crise de confiance entre la population et les autorités publiques (étatiques et municipales). En effet, la population est méfiante vis-à-vis de dirigeants qualifiés, à tort ou à raison, de corrompus qui rendent compte peu de leurs activités. Même lorsqu'ils sont élus, la population estime que ces autorités gouvernementales comme locales agissent de manière non transparente. De leur côté, les décideurs et gestionnaires urbains taxent les populations (habitants) d'incivisme et d'immobilisme.

Cette atmosphère de méfiance entre populations et gestionaires urbains débouche sur une absence de vision commune. De ce fait, ces acteurs n'ont ni les mêmes priorités, ni les mêmes projets pour ce territoire qu'ils partagent. Par conséquent, *« Le chacun pour soi »* prend une place importante donnant lieu à une indifférence de la population à la chose publique et une gestion opaque sans plans de communication de la part des décideurs urbains.

Dans ce contexte délétère, il est difficile de promouvoir le développement local. C'est conscient de cet état de fait qu'une consultation citoyenne a été initiée, dans le cadre de l'élaboration du SDAU de la ville de Zinder à l'horizon 2022-2040. Il convient de préciser que la consultation citoyenne initiée à cette fin est un cas d'école au Niger. L'enjeu consiste à acquérir l'adhésion populaire. Il s'agit non seulement d'une opportunité de vulgarisation du projet d'élaboration du SDAU auprès des populations, mais également de tenir compte des priorités de cette population.

A travers la consultation citoyenne, le Conseil de Ville de Zinder vise à promouvoir *un urbanisme participatif* ou chaque citoyen participera à la construction d'une vision commune ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que le SDAU. En outre, elle peut avoir un impact sur l'acceptabilité sociale des projets du SDAU par tous, à travers des débats contradictoires. Car comme le souligne S. Bourdin (2019, p. 1), *« Loin d'être perçues comme freinant un projet, les oppositions citoyennes doivent être appréhendées comme faisant partie intégrante de la gouvernance territoriale, appelant la mise en place de démarches plus participatives* ». Mieux, en s'appuyant sur les travaux de M.J Fournis et Y. Fortin, (2013 et 2014), l'auteur adapte la notion de « résistance éclairée » en précisant que l'acceptabilité sociale du projet peut être définie comme *:« un processus au cours duquel une pluralité d'acteurs impliqués va interagir au fur et à mesure des arrangements et des règles institutionnels – dans le but de faire émerger un projet sociotechnique qui tient compte des spécificités du territoire »* (S. Bourdin, 2019, p. 3).

L'objectif de l'étude est d'analyser la contribution de la consultation citoyenne dans la construction d'une vision commune du développement urbain à Zinder. La question fondamentale est la suivante : comment l'émergence du débat public, à travers la consultation citoyenne, peut-elle favoriser la construction d'une vision commune basée sur des priorités partagées par les habitants et les dirigeants de la ville de Zinder, dans le cadre de l'élaboration du SDAU 2022-2040 ?

Pour répondre à une telle question, nous formulons le postulat selon lequel : la promotion d'*un urbanisme participatif*, à travers l'émergence du débat public dans la planification et l'aménagement urbains au Niger, est une opportunité de mobiliser la population. les objectifs spécifiques consistent à recueillir les propositions des participants à la consultation citoyenne, à traiter et analyser les données recueillies par axes et par thématiques et à dégager des priorités devant être inscrites dans la perspective de l'élaboration du SDAU 2022-2040 de la ville de Zinder

1. Méthodologie

Cette étude se présente sous la forme d'une recherche-action, car s'appuyant sur un débat public concret. Elle revêt une nature qualitative basée sur une observation participante lors des plénières qui se sont tenu du 31 janvier au 16 février 2023 dans les cinq arrondissements communaux de la ville de Zinder, au sultanat et à l'Université André Salifou (UAS). Ces plénières ont été présidées par le Maire de la

ville. Par ailleurs, nous avons fait recours à un carnet de terrain où sont consignées des traces écrites (des paroles, des dictons, des métaphores…) lors des entretiens inopinés.

Lors du débat, les participants sont organisés en deux groupes de travail. Ainsi, le premier groupe est formé de conseillers, oulémas, chefs traditionnels, chefs de quartier et quelques chefs des services techniques de la Ville de Zinder (service Affaires domaniales, service Environnement, service Voirie). Quant au deuxième groupe, il est composé des représentantes des groupements féminins, des jeunes, des représentants de la société civile, des personnes en situation de handicap et d'autres chefs de services techniques de la Ville de Zinder (Service Affaires sociales, service Assainissement, service Génie rural). Dans chaque groupe, les interventions se font par thématique en langue *hausa*, sur la base d'une liste préétablie. A cet effet, cinq axes thématiques ont été retenus :

- l'axe thématique 1 porte sur le *Développement économique*. Ici le débat concerne le développement des secteurs de production qui sont l'agriculture, le commerce, l'artisanat et l'industrie, les ressources naturelles ;
- l'axe thématique 2 traite du *Développement social et environnemental.* Les aspects abordés touchent à l'éducation, la santé, l'hygiène-assainissement et l'environnement dont le changement climatique ;
- L'Axe thématique 3 est centré sur le *Développement spatial et des équipements***.** notamment l'extension spatiale et l'extension des réseaux d'eau, d'électricité, de voirie réseau divers, éclairage public, transport urbain et périurbain, logement, habitat, etc.) dans la ville ;
- l'axe thématique 4 est focalisé sur *le Développement culturel et sportif*. Les préoccupations portent sur la culture, le sport et loisir, la vie associative, le genre et les autres aménagements.
- L'axe thématique 5 portant sur la *Gouvernance et la sécurité*.

2. Résultats de l'étude

La démarche méthodologique a permis de recueillir les préoccupations et les propositions des populations et des autres acteurs urbains dans la perspective d'une planification urbaine inclusive et d'une qualité de vie favorable pour tous. Ainsi, le débat public a enregistré 237 interventions et 1848 propositions dans divers domaines de la vie urbaine, soit en moyenne sept (7) propositions par intervenant. Ces résultats présentés sont issus de l'analyse thématique des réponses et de la priorisation des actions à entreprendre, dans la perspective du SDAU horizon 2022-2040.

2.1. Résultats issus de l'analyse des réponses thématiques

2.1.1. Axe thématique : Développement économique

Cet axe concerne le développement des secteurs de production tels que l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'artisanat, l'industrie et l'exploitation des ressources naturelles. Il a recueilli 330 propositions.

Tableau 1 : Score des secteurs de production économique

Thématique	Citation
Agriculture	133
Elevage	113
Commerce,	23
Artisanat,	54
Industrie	7
l'exploitation des ressources naturelles	0
Total	**330**

Source : Débat public, Zinder, 31 janvier-16 février 2023

2.1.1.1. Une Agriculture urbaine en difficulté face à l'expansion de la ville

L'agriculture et l'élevage sont en difficulté dans la ville de Zinder à cause de la croissance urbaine qui donne lieu à un étalement urbain et à une périurbanisation de plus en plus expansive. Ces deux

phénomènes combinés concourent à l'amenuisement de la principale base productive qu'est la terre. Cependant, ces activités productives sont encore prisées dans la ACZ 5 dont le chef-lieu même (Babban Tapki) se trouve en zone périurbaine. Sur les treize items qui se dégagent des propositions, 37 propositions sont formulées dans ce secteur rural. L'aménagement des points des mares se hisse en première position avec 37 répondants sur 133. A ce niveau aussi, l'aménagement des mares est priorisé par les habitants, particulièrement ceux de l'AC5 et du sultanat de Zinder. L'ACZ 1 où se trouvent l'ancienne ville et les étudiants de l'Université André Salifou ont accordé une importance moindre à ce secteur avec seulement 8 propositions par acteur.

Les 133 réponses obtenues sur l'agriculture ont été organisées en 13 modalités. Les trois propositions phares à retenir pour développer l'agriculture urbaine et périurbaine à Zinder sont : Aménager les mares existantes pour le maraichage (barrages, retenue d'eau, les 37 propositions concernant ce point sont majoritairement formulées par les habitants de l'AC5 et du Sultanat) ; assurer un appui agricole (conseil, formation, encadrement, semences, matériel, ce point a recueilli 20 propositions) ; promouvoir les cultures intensives avec de nouvelles techniques et pratiques agricoles (14 propositions)

2.1.1.2. Un élevage urbain à réinventer dans un contexte de disparition des aires de pâturage

Les participants au débat public ont fait 113 propositions pour le développement du secteur de l'élevage. Ce sont des propositions qui militent pour le maintien, voire le développement de l'élevage urbain et périurbain. On peut citer entre autres : la protection des aires de pâturage face à l'étalement urbain, le développement du partenariat d'appui aux éleveurs, la création d'un abattoir dans l'ACZ 5, la création d'une banque d'aliments bétail, le respect du calendrier de passages des éleveurs transhumants à Kanya, l'introduction des races à haute valeur productive et de fourrage amélioré, la construction des lieux d'abreuvement des animaux le long de couloir de passage ou au niveau des aires de pâturage, etc.
Les trois propositions phares sont : créer des équipements comme un parc de vaccination, des ranchs d'élevage, un abattoir… (34 réponses) ; protéger les aires de pâturage et les couloirs de passage (22 réponses) ; produire du foin, notamment le fourrage amélioré (12 réponses).

2.1.1.3. L'artisanat, grand fournisseur d'emplois informels, mais toujours sous-estimé

L'artisanat a recueilli seulement 23 propositions dont 13 ont été formulées par les habitants de l'ACZ 5 seulement. Pourtant ce secteur, même informel, reste le plus grand pourvoyeur d'emplois aux jeunes de Zinder. Ce faible score peut s'expliquer par la faible présence d'artisans dans la plénière. Les propositions les plus citées sont : développer des activités de transformation à travers un fonds d'appui à l'artisanat ; assurer l'accompagnement des jeunes formés dans les centres de formation aux métiers ; créer un espace artisanal dans chaque quartier.

2.1.1.4. Le commerce, de plus en plus envahissant dans la ville, demande un appui financier conséquent pour se consolider

L'analyse synthétique des résultats sur le commerce indique que seulement 54 réponses sur 1448 concernent cette question, bien que la ville de Zinder soit dotée de plusieurs rues et espaces commerçants. La question du commerce a été abordée surtout dans l'ACZ5 et dans l'ACZ 4. Les plus faibles scores relèvent de l'ACZ 2 et de l'UAS. Deux aspects semblent fondamentaux. Pour promouvoir le commerce, les habitants de la ville de Zinder souhaitent : développer les marchés locaux et apporter un appui financier aux activités commerciales (un capital). Une troisième option consiste à délocaliser le marché *Pantchos (*Marché sis à cote de la Direction régionale des douanes de Zinder*)* sur un site propre. Il faut préciser que la ville de Zinder est une ville où le commerce a envahi les rues et certains espaces. En effet, le commerce laisse sa marque sur cette ville à travers les trottoirs, les gares, les marchés, les foires et les carrefours de quartier.

2.1.1.5. L'industrie, quasiment absente dans la ville, recueille pourtant peu de propositions

Concernant l'industrie, nous n'avons recueilli que sept (7) propositions au total. Au niveau de l'ACZ 3 nous n'avons recueilli qu'une seule proposition consistant à la création d'une zone industrielle. Dans l'ACZ 1, il s'agit de créer des zones industrielles et de prévoir une zone artisanale. Les nobles et les oulémas ont proposé (Sultanat) la construction d'une zone industrielle à Gangara, à 18 km du centre urbain et d'installer des usines de transformation…

Quant aux ressources naturelles, elles sont assimilées à l'environnement par la population et toutes leurs propositions dans ce sens ont porté sur la protection de l'environnement, une thématique qui relève de l'axe 2.

2.1.2. Axe thématique 2 : Développement social et environnemental

L'axe 2 est celui qui a recueilli le plus de propositions et qui revêt plus d'intérêt pour la population de la ville de Zinder. En effet, il a recueilli 705 propositions sur un total de 1848. Les propositions faites pour cet axe portent sur la protection de l'environnement (*prenant en compte les effets du changement climatique*), l'amélioration de l'éducation, de la santé et surtout l'hygiène et assainissement.

Tableau 2 : Score du secteur socio-environnemental

Thématique	**Citation**
la protection de l'environnement (*prenant en compte les effets du changement climatique)*	133
l'éducation,	212
la santé	92
l'hygiène et assainissement.	268
Total	**705**

Source : Débat public, Zinder, 31 janvier-16 février 2023

2.1.2.1. La protection de l'environnement, une préoccupation encore présente dans la conscience collective à Zinder

Il y a eu 132 propositions concernant la protection de l'environnement et le changement climatique. Ces propositions ont été rassemblées et synthétisées en 14 modalités qui sont entre autres, la promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA), la protection des couloirs de passage et aires de pâturage face à l'urbanisation, la valorisation des mares (aménagement, empoissonnement), la lutte contre le changement climatique….

Il convient de préciser que la thématique *« protection de l'environnement et changement climatique »* a recueilli plus de réponses dans l'ACZ 4 avec 34 réponses contre 26 réponses chez les étudiants de l'Université André Salifou de Zinder et 25 réponses venues des habitants de l'ACZ 3. Cela montre que même les habitants, notamment ceux de l'ACZ 4, ont conscience des enjeux environnementaux. Cette prise de conscience peut être due à leur vécu, car ils sont de plus en plus confrontés aux problèmes d'inondations, de canicules, etc. toutefois, un faible intérêt pour la protection de l'environnement est constaté dans l'ACZ 2.

Parmi les différentes propositions, la lutte contre les inondations dues à la crue des mares est la fréquence la plus élevée avec 30 points. En deuxième position vient la mise en place d'une ceinture verte qui servira de poumon vert pour la ville (avec 15 points), puis vient en troisième position l'aménagement d'une ligne de plantations d'arbres le long des grandes voies avec création d'espaces verts (13 points).
Il convient de noter qu'il y a un déficit notoire en matière d'actions pour la sauvegarde de l'environnement à Zinder. Ce qui fait que la ville de Zinder ne dispose que de 1% de superficie dédiée à cette fin selon le Plan Urbain de Référence (PUR) de 2017. Comment bâtir une ville durable sans intégrer la dimension environnementale ?

Lors de la consultation citoyenne dans l'enceinte de l'ACZ3, un habitant s'est exprimé ainsi :

> *« moi en tant qu'habitant du quartier Harobanda, ce qui me gêne, c'est le fait de déverser les déchets de la ville dans la mare qui est à côté, et d'y bruler des pneus usés ; cela produit une fumée noire qui enveloppe nos maisons pendant un certain temps et elle pollue l'air de la ville. Il faut interdire toutes ces pratiques ».*

Pendant la rencontre avec les universitaires dans l'Amphithéâtre, un étudiant interpelle directement le Président du conseil de ville en ces propos :

> *« Monsieur le Maire, on déplore l'absence d'espaces verts spécifiques dans la ville de Zinder. Je suggère la création d'une ceinture verte à Malan Amar et de parcs forestiers sur la voie allant de la Mairie de l'ACZ 3 à la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ) en passant par le village de Guirari. Je propose également que le terrain vacant de Transat soit transformé en espace vert. Ces espaces vont servir aussi de lieux de réunion et de recréation pour les jeunes ».*

Abondant dans le même sens, la cheffe du service environnement de la mairie centrale de Zinder a pris la parole pour préciser que :

> *« la ville de Zinder ne dispose pas d'espace vert, il conviendrait d'aménager un bois avec des espèces naturelles, sauvages et de plantes médicinales entre Garin Rana et Middik et entre Kadamari et Dogon Chouri ainsi qu'au niveau du village de Nawashkalé puis à l'Université André Salifou. Cela permettra de rétablir la biodiversité (espèces fauniques et floristiques). Il serait également judicieux de transformer les zones inondables en bosquets ou parcs d'agrément ».*

2.1.2.2. L'éducation à Zinder, une question d'honneur à défendre sur l'échiquier national

L'éducation est une question que les habitants de la ville de Zinder tiennent à cœur pour deux raisons essentielles. La première raison est liée au faible résultat de la région lors des examens pour l'obtention du Brevet d'Eude du Premier Cycle (BEPC) et du baccalauréat. En effet, depuis quelques années, la région de Zinder a la mauvaise réputation d'être parmi les moins performantes du Niger dans ce sens. Ce qui a motivé l'organisation, en 2023, par la mairie centrale, d'un atelier de bilan et de planification de la feuille de route 2024 pour l'amélioration des résultats scolaires dans la ville de Zinder. La deuxième raison est liée aux incendies récurrents de classes en paillote entre 2022 et 2023 ayant endeuillé plusieurs parents qui ont vu leurs enfants calcinés. Cela a fait que le débat sur le secteur a reçu 212 propositions. Les propositions proviennent surtout des habitants de l'ACZ 3 (avec 64 points), puis ceux des ACZ 2 et 5 (avec 32 propositions chacun). Quant à ceux de l'ACZ 1 et de l'ACZ 4, ils ont fait respectivement 29 et 21 propositions. Les autres ont formulé moins de 20 propositions.

L'analyse synthétique retient 14 modalités à savoir : l'assurance d'une éducation de qualité (enseignants qualifiés) à Zinder, la clôture des écoles pour la sécurité des élèves, la construction de classes en dur, la dotation des écoles en eau potable, électricité et autres équipements , la transformation des classes en paillote en classes en dur afin d'éviter les incendies récurrentes avec mort d'enfants, l'identification de sites de création de nouvelles écoles, la délocalisation des activités partageant le même sites que les écoles, la création d'un cadre de concentration entre mairie et syndicats (enseignants et élèves), le rétablissement des cours d'instruction civique dans les curricula, la promotion de l'éducation inclusive (y compris les écoles coraniques), la réalisation de la carte des écoles de formation professionnelle (Génie civil, plomberie, etc.), l'identification de sites appropriés pour les écoles coraniques, la prévision d'espaces de récréation et d' Education Physique et Sportive (EPS) dans chaque école et enfin, le financement des sorties pédagogiques ou autres excursions au niveau de l'université.

Les trois propositions phares qui se distinguent sont : clôturer les écoles en vue de la sécurité des élèves (avec 45 points) ; construire des classes en dur (avec 41 points) pour éviter les incendies meurtriers ; trouver des sites de création de nouvelles écoles (avec 37 points). En outre, 24 intervenants ont suggéré de doter les écoles des villages périurbains en eau potable, en électricité et en dispositif d'hygiène et assainissement (latrines).

Un Ouléma du sultanat a mis l'accent plutôt sur la nécessité de lutter contre la délinquance et l'insécurité en introduisant l'éducation civique pour les élèves et en renforcent la *Makaranta* (école coranique). Aussi dit-il *«je pense que la mairie doit prévoir des sites des écoles coraniques dans les lotissements. Elle doit également délocaliser l'école Medersa Karkada dans un autre site ».*

Certaines propositions visent à requalifier les interstices de la ville en récupérant, par exemple, le terrain de *Transat* pour y faire un grand lycée.

2.1.2.3. La santé, un aspect à promouvoir pour le bien-être des citadins

Les propositions pour améliorer le service de santé portent essentiellement sur les investissements dans la mise en place d'infrastructures de santé dans les localités nécessiteuses. La santé a recueilli moins de score que l'éducation avec 92 propositions. La problématique de la santé humaine se pose surtout dans l'ACZ 5 avec 24 points, puis chez les étudiants et le sultanat avec 18 points chacun. Ensuite, vient l'ACZ 3. La santé est moins abordée dans l'ACZ 2 et l'ACZ 1.

L'analyse synthétique pour la santé donne 12 propositions concrètes à savoir : la création d'un Centre de Santé Intégré (CSI), l'installation d'un dispositif de lavage des mains dans les écoles, la provision de réserves foncières destinées aux infrastructures communautaires de santé lors des lotissements, la clôture de tous les sites de centres de santé urbains, la construction d'une maternité, d'un Centre Mère et Enfant ou d'un Centre hospitalier Universitaire (CHU) ; la mise en place d'une brigade sanitaire mixte pour lutter contre la consommation de drogue par les jeunes, la création de cliniques, les renforcement de la capacité des CSI existants, la transformation de la case de santé en CSI, la mise en œuvre d'un programme *Ville-Santé* de Zinder, la construction d'une maternité, l'acquisition d'un moyen d'évacuation des malades en cas d'urgence et enfin l'assurance de la disponibilité de médicament.

En termes de santé, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de créer un Centre de Santé Intégré surtout dans certains villages périurbains (24 points), le renforcement des capacités des CSI existants (19 points) et la transformation de la case de santé de certains villages en CSI (10 points). Les autres propositions ont recueilli moins de 10 points.

2.1.2.4. *L'Hygiène et assainissement, le défi majeur à relever dans la ville de Zinder*

L'hygiène et l'assainissement constituent la préoccupation majeure des habitants de la ville de Zinder avec une fréquence de 268 propositions. La problématique de l'hygiène et assainissement est plus préoccupante d'abord chez les étudiants et les experts de l'université (avec 72 propositions), puis chez les habitants de l'ACZ 4 (avec 64 propositions), et chez ceux de l'ACZ3 (avec 44 propositions).

L'analyse synthétique horizontale des données qualitatives nous offre 17 modalités en guise de réponses concernant l'hygiène et l'assainissement. Il s'agit de : la Construction de caniveaux, la construction de toilettes et des latrines à l'école, la construction de puisards familiaux, la création de dépotoirs avec une décharge publique finale et un centre de traitement et de compostage des déchets, la prévision et l'entretien des rues pavées, la valorisation des déchets (plastiques, ferrailles, etc.), l'interdiction des puisards et fosses septiques et le rejet des eaux usées dans la rue, l'aménagement d'un site officiel pour déverser les eaux vannes ou boues de la ville, l'entretien des caniveaux régulièrement, mettre en place une police sanitaire et concevoir un dispositif de poubelle, la sensibilisation du public sur l'hygiène et l'assainissement, la mise en place de comités des jeunes pour la salubrité, la mise en œuvre d'un plan ou un programme d'assainissement, la lutte contre les inondations liées au débordement des mares, la création d'une unité de traitement des eaux usées et des boues, l'achat de chargeuses et de niveleuses (mairie/privés) et la création d'*un partenariat* entre privés- Mairie - UAS.

La proposition la plus fréquente est celle qui consiste à construire des caniveaux (avec 58 points). Cette proposition est aussi cohérente que la plupart des espaces de la ville souffrent de problème d'hygiène et assainissement. En effet, les réseaux de caniveau se limitent essentiellement aux quartiers du centre-ville et quelques rares quartiers de zones péricentrales. La deuxième proposition importante en matière d'hygiène et assainissement vise la création de dépotoirs avec une décharge publique finale et un centre de traitement et de compostage des déchets (avec 52 points). En effet, Zinder est une ville qui manque de dépotoirs agrées ou de conteneur, même dans le centre-ville, pour collecter les déchets. En troisième lieu, les Zindérois ont suggéré le renforcement de la sensibilisation du public sur l'hygiène et

l'Assainissement (27 points). Cette proposition est issue d'une autocritique car les populations ont eux-mêmes évoqué les mauvaises pratiques de certains d'entre eux. En effet, il y en a qui déversent les ordures dans la rue par exemple.

Les propos de cet habitant du quartier Djaguindi étayent cet état de fait : *« Notre quartier est vaste, mais il y manque un site de décharge officielle (autorisée) pour les déchets solides. Comment voulez-vous parler d'hygiène et assainissement dans ces conditions ?»*

Face à ces propos, le chef service assainissement de la ville a réagi en ces termes :

« avant nous avions une police sanitaire et un comité Hygiène et salubrité de la ville qui permettaient d'empêcher le rejet d'eaux usées dans les rues. Il faut les réhabiliter. Nous devons favoriser une meilleure implication des femmes pour faire le tri de déchets au niveau du ménage afin de valoriser les déchets plastiques, les déchets organiques et autres ».

2.1.3. Axe thématique 3 : Développement spatial et des équipements

Au niveau de l'axe 3, il s'est agi de débattre de l'extension spatiale à travers les lotissements et l'habitat et l'extension des réseaux tels que la voirie, l'eau courante, l'électricité, l'éclairage public et le transport urbain et périurbain. Cet axe a recueilli 563 propositions et le score le plus important revient sur la question du lotissement / aménagement (194 points) suivi de celle du transport urbain et périurbain (174). L'eau potable à recueilli 75 points ; ce qui est curieux dans une ville réputée être confrontée au problème d'alimentation en eau potable. Quant au logement, il a suscité 73 propositions contre seulement 47 pour la voirie et l'électricité.

Tableau 3 : Score du secteur des extensions spatiales et des réseaux divers

Thématique	Citation
Aménagement et opérations de lotissement	194
Logement ; habitat	73
Extension voirie électricité	47
Eau potable	75
Transport urbain	174
Total	**563**

Source : Débat public, Zinder, 31 janvier-16 février 2023

2.1.3.1. Le volet Aménagement et opérations de lotissement donne une sueur froide aux habitants et aux gestionnaires de la ville

Zinder est une ville étalée avec une extension spatiale rapide (A. ADAMOU, 2020, p. 47) conjuguant étalement urbain et périurbanisation (A. ADAMOU *et al*., 2023, p. 524). Lors de la consultation citoyenne, les opérations de lotissement et aménagement ont récolté 193 réponses. Ces réponses ont été organisées et synthétisées en 12 modalités qui sont *:* la diminution de la lourdeur dans la procédure d'autorisation de lotissement, l'encadrement des lotissements (privés/publics) afin de maitriser l'extension spatiale de la ville, le respect des accords de dédommagement, la prévision de terrains pour les nouvelles extensions, la prévision des réserves foncières et des espaces verts dans les lotissements privés, l'interdiction des morcellements des terres de culture, des réserves foncières, des couloirs de passage, des aires de pâturage, des mares ; la limitation l'ingérence des politiques dans la gestion foncière, la lutte contre la spéculation foncière dans les villages périurbains, la clôture préalable des sites des écoles et autres réserves foncières avant même la construction de classes, la délocalisation des services et compagnies militaires et la récupération des sites restés encore non construits ; la viabilisation des lotissements, la restructuration du quartier Birni et le recasement des déguerpis au quartier Franco.

Parmi ces propositions, la première action jugée importante, chez les participants, réside dans l'encadrement des lotissements (privés/publics) afin de maitriser extension spatiale de la ville (36

propositions). Ensuite, viennent la délocalisation des services et compagnies militaires et la récupération des sites restés encore non construits (26 points propositions). Ces deux premières options visent à limiter l'étalement urbain et à requalifier les espaces interstices qui se trouvent dans le tissu urbain actuel. Cela permettra également de favoriser la densification des quartiers en question. La troisième proposition vise à éviter le morcellement des terres de culture, des réserves foncières, des couloirs de passage, des aires de pâturage, des mares (23 propositions). Une telle initiative pourrait aider à améliorer la qualité de vie dans les nouveaux quartiers qui manquent d'équipement faute de réserves foncières destinées à cet effet.

Concernant les questions d'aménagement et de lotissement, un propriétaire coutumier de l'ACZ4 déclare :

> *« En tant que propriétaires coutumiers, nous rencontrons beaucoup de difficultés liées à l'expropriation des terres pour cause d'utilité publique. Après expropriation de nos terres, nous recevons rarement le dédommagement convenable. Il arrive même qu'on ne soit pas du tout dédommagé. Nous demandons aux autorités municipales de tout faire pour régler les problèmes de site affectés sans dédommager les propriétaires et de faire respecter les accords de dédommagement. Cela est bien possible, si vous mettez en place un cadre de concertation communautaire consensuel ».*

Pour sa part, le chef du service des affaires domaniales de la mairie centrale a interpellé les lotisseurs privés dont beaucoup sont des propriétaires coutumiers en ces termes :

> *« je prends la parole pour interpeller les lotisseurs privés qui font des pseudo-lotissements avec des rues étroites et souvent sinueuses et qui ne prévoient pas du tout de réserves foncières pour les infrastructures et équipements. Il faudra les obliger à respecter les procédures formelles du lotissement en vigueur au Niger ».*

2.1.3.2. La Précarité de l'habitat et du logement impacte la qualité de vie des habitants de Zinder

L'amélioration du cadre de vie (habitat) et des conditions de logement est une préoccupation importante dans la ville de Zinder où une bonne partie de l'habitat est qualifiée précaire. Lors de la consultation citoyenne, ce volet a recueilli 73 propositions déclinées en sept (7) modalités qui sont **:** l'amélioration de la gestion des litiges (liés au foncier), l'élaboration d'un programme de logement (logements sociaux, Maisons économiques, la mise en valeur des parcelles existantes), la démolition des logements construits sur les sites d'écoles, autour des mares ou sur les réserves foncières, l'effectivité de la demande de permis de construire, l'interdiction des puisards à ciel ouvert dans les quartiers, la densification de l'habitat de la ville dans la zone périphérique (l'habitat vertical) et enfin la réhabilitation de l'architecture des maisons urbaines de type traditionnel (le patrimoine).

En termes d'actions prioritaires dans ce volet, on relève : la démolition des logements construits sur les sites d'écoles, autour des mares ou sur les réserves foncières. Cela été surtout évoqué par les habitants de l'ACZ4, puis l'élaboration d'un programme de logement (logements sociaux, maisons économiques et mise en valeur des parcelles existantes). Cette proposition émane surtout des universitaires. En troisième lieu vient la nécessité de rendre effective la demande de permis de construire. La faible demande de permis de construire est dénoncée surtout par les agents municipaux de l'ACZ1. Dans l'ACZ 2, c'est l'interdiction des puisards à ciel ouvert dans les quartiers qui a primé. La question du logement est surtout évoquée dans l'ACZ 3 et 4, puis dans l'ACZ 1 et 2.

A propos de l'habitat, un membre de la société civile s'exprime ainsi :

> *« je pense qu'il faut interdire les puisards à ciel ouvert dans les rues des quartiers du centre-ville, car cela comporte des risques pour les enfants. Il faut aussi empêcher les connexions de latrines familiales aux caniveaux et bannir les fosses septiques à la devanture des maisons notamment à Kofa Tara. Par ailleurs, nous constatons de plus en plus la construction de logements dans les*

zones inondables. C'est ainsi que l'on voit pousser des logements dans la mare Tapkin Dan Karo qui est derrière Tachar Agadez ».

Un éleveur peulh soulève d'autres préoccupations en ces termes : *« s'il faut parler de droit à la ville, pourquoi faire des lotissements en repoussant toujours les nomades à la périphérie. Il faut regarder cette situation et prévoir un site pour sédentariser les 700 peulh qui sont à côté du village de Banguia* ».

2.1.3.3. Les nouveaux quartiers et les villages périurbains réclament une extension du réseau voirie et électricité

Les propositions d'aménagement de la voirie et du réseau d'électricité sont au nombre de 43 seulement organisées en 5 modalités. Le débat fait surgir cinq points essentiels : la dotation des villages périurbains en électricité, l'électrification des écoles avec un kit solaire, la dotation des routes en éclairage public, l'extension du réseau d'électricité dans les nouveaux quartiers et enfin, la lutte contre le vol et le sabotage des lampadaires.

L'accent est principalement mis sur la nécessité de doter les villages périurbains en électricité (26 réponses) surtout au niveau de l'ACZ1 et du sultanat contre 15 réponses pour doter les routes d'éclairage public, notamment dans l'ACZ 3. La proposition consistant à apporter l'électricité dans les nouveaux quartiers a eu seulement 4 réponses. Notons que cette question n'a pas intéressé les étudiants. Mais elle a surtout attiré l'attention des habitants de l'ACZ 3 et ceux de l'ACZ1.

2.1.3.4. L'approvisionnement en eau potable, une autre source de stress à résorber

Les propositions concernant l'approvisionnement en eau potable sont de l'ordre de 75 réponses rassemblées dans 9 modalités telles que l'extension du réseau d'eau courante (de la société *La Nigérienne de l'Eau*) dans les villages périurbains, la nécessité d'assurer le branchement mini AEP Multi-villages ou bornes fontaines au sein des villages périurbains (13 propositions), la fourniture permanente en eau potable aux CSI et aux écoles des villages périurbains, la création d'un bassin d'eau à côté des mares (Rouan Gao), la création d'un nouveau château constitue la troisième préoccupation exprimée par les participants au débat public, la récupération et la réutilisation des eaux de ruissellement, l'interdiction du gaspillage de l'eau, l'utilisation de camions citernes pour approvisionner en eau les quartiers périphériques et enfin la réhabilitation ou la construction d'un forage ou un puits moderne dans les villages. Ces modalités montrent que la plupart des propositions visent à satisfaire les villages périurbains qui souvent sont phagocytés par la ville mais manquent d'aménités telles que l'eau courante et l'électricité.

Les propositions phares sont : l'extension du réseau d'eau courante dans les villages qui constitue la première préoccupation avec 40 propositions sur 75. Ensuite, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'assurer le branchement mini AEP Multi-villages ou bornes fontaines au sein des villages périurbains (13 propositions). La création d'un nouveau château constitue la troisième préoccupation exprimée par les participants au débat public (avec 12 propositions),

2.1.3.5. Développer le transport urbain afin de désenclaver les villages périurbains

Dans ce troisième axe, les propositions sur le transport urbain et interurbain occupe la deuxième place après les opérations de lotissement et aménagement avec un score de 174 propositions. Celles-ci sont organisées et synthétisées en 10 modalités : la construction d'une piste de désenclavement des villages, la réhabilitation ou la construction de routes, la construction d'un parc de stationnement gros porteurs et l'interdiction des stationnements anarchiques, la construction de voies de contournement à partir des villages périurbains, la construction de ponts, la réalisation de rues pavées, le développement de transports en commun (bus roulant au gaz), le concassage de galets granitiques qui sont sur les voies, la construction de cassis ou d'un pont pour faciliter l'accès des quartiers ou villages, l'installation et le respect des panneaux de signalisation de la circulation .

Les propositions prépondérantes sont *: la c*onstruction d'une piste de désenclavement des villages qui concerne 51 propositions, suivie de la réhabilitation ou la construction de routes avec 42 propositions. Quant à la construction d'un parc de stationnement gros porteurs et l'interdiction du stationnement

anarchique, elles ont suscité 20 propositions. Une autre proposition, à ne pas négliger, suggère la construction des voies de contournement à partir des villages périurbains qui concerne 18 réponses.
Le problème du transport urbain et périurbain est fondamentalement posé par les étudiants UAS avec 37 points, puis les habitants de ACZ3 avec 35 points, suivi de ceux de l'ACZ 1 avec 29 points.

2.1.4. L'Axe thématique 4 : Développement culturel et sportif

S'agissant de cet axe, les préoccupations portent sur la culture, le sport et loisir et la vie associative avec une mention spéciale porté sur le genre (femmes, personnes handicapées). Au total 84 propositions ont été émises par les participants.

Tableau 4 : Score du secteur culturel et sportif

Thématique	**Citation**
Culture	9
Sport et loisir	45
Vie associative	30
Total	**84**

Source : Source : Débat public, Zinder, 31 janvier-16 février 2023

2.1.4.1. *De faibles propositions concernant la promotion des activités culturelles dans la ville*
le rayonnement culturel de la ville n'a recueilli que 9 propositions que l'on peut synthétiser en six points : la promotion de la culture et la lutter contre l'insécurité, la réhabilitation des fêtes traditionnelles, l'organisation de concours et de championnats locaux, la délocalisation du centre de promotion des jeunes de l'Arène de lutte traditionnelle (bar), l'aménagement des sites touristiques, culturels et sportifs. Notons que la plupart des propositions concernant la culture ont été émises par les habitants de l'ACZ 3.

2.1.4.2. Le Sport et loisir, un autre parent pauvre dans la consultation citoyenne à Zinder
Le sport a suscité plus de propositions que la culture. Cependant, il n'a recueilli que 24 propositions pour une ville dont les moins de 25 ans sont majoritaires. Quant au loisir, il a recueilli seulement 21 propositions. Le loisir est assimilé à tout ce qui concerne les distractions chez la population de la ville de Zinder. Une population qui manifeste un certain conservatisme religieux assimilant souvent la distraction et le ludique au haram (interdit).

Le volet sport et loisir a particulièrement intéressé les étudiants de l'UAS, les habitants de l'ACZ 2 et ceux de l'ACZ4. Les propositions sont organisées en 5 rubriques à savoir : la création d'aires de jeux et d'un espace de loisir et de sport, la création d'un stade omnisports ou d'un complexe sportif, la prévision d'espaces d'activités sportives dans les écoles, la redynamisation du sport (des équipes par disciplines sportives) et enfin la récupération de terrains dédiés au sport.

Il faut retenir que les propositions sont concentrées sur la création d'un stade omnisports ou un complexe sportif. Une habitante de l'ACZ 2 réagit :

« il manque d'espaces convenables pour le sport des femmes et d'aires de jeux pour les enfants qui sont obligés de jouer dans les rues du quartier. A cet effet, je propose de créer un espace de loisir et de sport vers le camp Anti-émeute. On peut également casser les constructions (villas) sur le terrain Azura afin de récupérer cet espace de 1100 m^2 pour en faire un terrain de sport ».

2.1.4.3. Une Vie associative à développer davantage

La participation des habitants à la vie associative favorise la réalisation d'activités d'intérêt commun à but non lucratif. Elle favorise également l'intégration des membres d'une communauté qui se mettent ensemble pour défendre des causes qui leur tiennent à cœur. Les propositions pour une meilleure vie associative sont au nombre de 30 que nous avons regroupées et organisées en 5 modalités : la promotion des initiatives locales (coopératives, comités de quartier), l'accompagnement des structures de femmes

foyandi (groupements féminins, associations de femmes par affinité), la création d'associations de jeunes pour gérer la salubrité de la ville, la mise en œuvre d'un programme jeunesse, la lutte contre l'abus de la drogue en mettant en place un comité de veille et de contrôle (population, Mairie et Police, etc.)
Cette question a été fondamentalement abordée par les habitants de l'ACZ 3. La préoccupation majeure posée est celle de créer des associations de jeunes pour gérer la salubrité de la ville ; en second lieu il s'agit de lutter contre l'abus de la drogue en mettant en place un comité de veille et de contrôle (population, Mairie et Police, etc.)

Une femme a pris la parole pour dénoncer le peu d'intérêt accordé aux initiatives féminines *:*

> *« Dans cette ville, personne n'accompagne les structures de « foyandi » (regroupement des femmes) des femmes et elles ne sont pas associées aux activités d'intérêt commun. Pour faire la promotion de la femme, je propose qu'on crée des groupements féminins dans les quartiers ou des coopératives féminines afin que nous pussions apporter notre pierre à l'édifice ».*

2.1.5. Axe 5 Gouvernance et sécurité

Une forte demande de bonne gouvernance et de sécurité dans la ville

Cet axe qui est constitué d'une seule thématique a recueilli 166 propositions reparties en 16 modalités qui sont : Bannir l'impunité, étendre les réalisations des fêtes tournants sur l'ACZ5, notamment son chef-lieu qu'est B/Tapki, promouvoir la bonne gouvernance et la justice sociale, mobiliser les ressources financières au niveau local pour les travaux d'aménagement (zakat), favoriser le changement de mentalité (éducation civique), procéder au recrutement des étudiants diplômés du Niger selon leurs compétences, renforcer les capacités des agents de la mairie et valoriser les résultats des travaux de recherche et de stages, lutter contre la délinquance l'insécurité au niveau communautaire, lutter contre l'incivisme fiscal (Sensibilisation), pérenniser le débat public comme cadre de concertation, créer une base de données urbaines, doter la ville de moyens logistiques, actualiser le recensement administratif, faire des investissements, constituer un fonds local de financement des projets de la ville (caisse/fonds autonome) et créer des emplois aux jeunes.

Les propositions les plus marquantes sont la promotion de la bonne gouvernance et la justice sociale qui portent 30 propositions. En deuxième position vient la proposition visant à favoriser le changement de mentalité (éducation civique) avec 25 points. La troisième proposition importante concerne la lutte contre la délinquance et l'insécurité au niveau communautaire (16 points). D'autres propositions non négligeables ont porté sur la lutte contre l'incivisme fiscal (Sensibilisation, avec 15 points) et le souhait de pérenniser le débat public comme cadre de concertation (15 points également).

A ce niveau, le débat a surtout porté sur les relations entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissements communaux. En effet, ces derniers trouvent que la Mairie centrale concentre toutes les prérogatives en matière de gouvernance, ce qui ne leur donne pas une marge de manœuvre conséquente pour agir librement au niveau de l'arrondissement. C'est dans ce sens qu'un élu de l'ACZ 5 a tenu les propos suivants :

> *« on ne peut pas faire de la bonne gouvernance en excluant une partie de la population des différents projets de développement. Lors de la fête tournante de la proclamation de la république du 18 décembre 2018 qui a lieu à Zinder sous le slogan Zinder Saboua, l'ACZ5 a été marginalisé et n'a profiter d'aucun investissement dans ce sens».*

Sans protester, le 1er vice-président du conseil (mairie centrale) a préféré mettre l'accent sur d'autres limites qui entravent le développement des initiatives locales. Il déclare :

> *«Pour corriger le problème de l'incivisme fiscal, nous allons initier des séances de sensibilisation (forums) dans le sens de responsabiliser nos populations. Nous allons tout mettre en œuvre pour réhabiliter l'autorité des chefs de quartier et de village qui ont de plus en plus de*

mal à collecter les impôts. Nous devrons capitaliser et pérenniser le débat public comme cadre de concertation avec la population ».

Un jeune homme ajoute : *« Pour lutter contre la délinquance pourquoi ne pas créer un centre de réinsertion des jeunes délinquants ou des centres " amis des jeunes " tout en ayant des politiques favorables à l'emploi des jeunes ».*

2.2. Priorisation des actions à entreprendre dans la Ville de Zinder

Après analyse des propositions, nous avons procédé à la priorisation des actions à entreprendre conformément aux suggestions des habitants et des experts. Cela consiste à rassembler toutes les propositions avec leurs scores respectifs. L'enjeu est des relever trois priorités tant à l'échelle de la ville toute entière qu'à l'échelle des entités où la consultation citoyenne a eu lieu. Cela permettra d'amener les experts à mettre l'accent sur les trois actions prioritaires relevés dans cet article dans l'élaborer du SDAU de la ville de Zinder.

Le critère de priorisation est le nombre de citations d'une proposition de solution destinée à résoudre un problème réel de la population. Ce critère Objectif a l'avantage de créer de bonnes conditions d'arbitrage politique. Aucun acteur ne peut se prévaloir, a priori, d'imposer des priorités au projet de territoire en co-construction. En effet, la priorisation permet de ne pas disperser les efforts sur plusieurs points mais de les concentrer sur les actions primordiales. De même, la mise en œuvre de tout projet de territoire ne saurait être efficace sans prioriser ses actions au regard de sa stratégie, de sa faisabilité à court, moyen ou long termes ainsi que des ressources budgétaires disponibles. C'est à travers la priorisation que ressort d'ailleurs la vision d'ensemble partagée par l'ensemble des acteurs. Dans le cas d'espèce, c'est le document du SDAU qui constituera la feuille de route de mise en œuvre de cette vision sur le territoire.

Dans l'ordre hiérarchique, les priorités suivantes ont été relevées à l'échelle de la ville :

- Hygiène et assainissement (avec 268 propositions) ;
- Éducation (avec 212 propositions) ;
- Lotissement et aménagement (avec 194 propositions) ;
- Transport urbain (avec 174 propositions) ;
- Gouvernance et sécurité urbaine et périurbaine (avec 166 propositions) ;
- Environnement (avec 133 propositions) ;
- Agriculture -avec 133 propositions) ;
- Élevage (avec 113 propositions).

Une telle priorisation débouche sur la vision de faire de Zinder, une ville assainie (hygiène et assainissement), éducative (système éducatif efficace) et durable (lotissement et aménagement conséquents). Il convient de relever selon les résultats empiriques, qu'il y a des disparités d'un arrondissement à un autre de la ville. Par exemple, si à l'échelle de la ville, le secteur d'hygiène et assainissement est cité en premier lieu, le même secteur est classé deuxième à l'AC2 et apparait en quatrième position pour les répondants de UAS. Pour les deux cités précédemment le problème de transport urbain est le véritable goulot d'étranglement dans la ville de Zinder. La même analyse s'applique au secteur de l'éducation qui n'est cité qu'en troisième place dans la priorité aux niveaux des AC3 et AC4 alors que le même domaine se hisse à la deuxième place pour l'ensemble de la ville. Il en est de même pour le secteur de lotissement et aménagement urbain. Au niveau de la ville la majorité des répondants l'ont placé en troisième position des priorités alors qu'il occupe la seconde place à l'AC1 et même la première position dans l'AC3.

Le projet d'élaboration du SDAU doit tenir compte de ces priorités pour faire place dans l'analyse prospective et dans la planification des activités à court, moyen et long termes en tenant compte de la faisabilité (coût) et de l'impact de l'action pour rendre la ville assainie, éducative et durable. Cette étape de planification doit aussi impliquer les populations.

3. Discussion

Le débat public est, depuis quelques temps, incontournable dans la gestion et l'aménagement des territoires, car c'est la condition *sine qua non* de la participation et de l'adhésion des populations aux projets de territoire, notamment en termes de promotion du genre et de la protection de l'environnement. D'ailleurs, J. Chevallier (2007, p. 2) ne dissocie pas le débat public avec le droit commun de l'environnement. En effet, déclare-t-il :

> *« Après la déclaration de Stockholm de 1972, la conférence d'Helsinki de 1975, la déclaration de Rio de 1992 le pose comme un des principes cardinaux du droit de l'environnement : le principe 11 affirme que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient… ».*

De ce fait, le débat public vise à amener les populations à intégrer les enjeux environnementaux dans leur vision du territoire. Au Niger, on parle beaucoup de débat public en matière de gouvernance et d'aménagement du territoire. Cependant, il faut dire qu'il est resté lettre morte dans la plupart des collectivités territoriales. S'il a lieu, c'est généralement sous la houlette d'une ONG internationale. En matière de gouvernance locale, l'hégémonie des acteurs politiques a étouffé et instrumentalisé le débat public. Lors des sessions des conseils municipaux, le simulacre consiste à inviter des organisations de la société civile souvent acquises et quelques représentants dits des habitants, qui sont eux-mêmes mis devant le fait accompli de validation du projet de territoire. Cela a l'avantage de réclamer une certaine légitimité au projet. Mais, ici à Zinder la population adopte une attitude de résistance à travers une démobilisation totale face à certains projets communautaires ou à travers l'incivisme fiscal. Cet état de fait corrobore les conclusions de P. Lavigne Delville et D. Thieba (2015, p. 214) qui affirment que : *« La participation à l'élaboration des politiques publiques en Afrique est à l'ordre du jour depuis une décennie. Mais les conditions idéales de la délibération et du débat public sont loin d'être réunies et les logiques d'instrumentalisation dominent ».*

Cette recherche a mis en scène différents acteurs pour les écouter et les observer : il ne s'agit pas d'un débat purement contradictoire, mais bien d'un débat constructif où chacun identifie les problèmes de la cité et fait des propositions plus ou moins durables pour une meilleure qualité de vie dans la ville de Zinder. Néanmoins ce débat a été l'occasion pour certains acteurs, surtout les habitants pour interpeller les autorités communales et les chefs de services urbains par rapport à leurs pratiques tant décriées. Le président du conseil de ville et son équipe reconnaissant certains reproches, ont aussi profité pour interpeller la population par rapport à l'incivisme fiscal et à certaines incivilités observées particulièrement à Zinder. Si la population pense que ne pas payer l'impôt est une résistance à la mauvaise gouvernance marquée de corruption et de détournements de deniers publics par les autorités et les techniciens, il n'en demeure pas moins que cela empêche de mobiliser des ressources financières consistantes capables de prendre en charge une bonne partie des projets de territoire.

En matière de gouvernance, il faut inscrire la consultation citoyenne dans une approche de *Bottom up* prônant l'inclusion de divers acteurs souvent aux intérêts contradictoires mais appelés à trouver une position acceptée de tous. Elle doit être pérenne pour induire un changement des rapports entre des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. A ce propos J. Chevallier (2007, p. 2) se prononce en disant que :

> *« La procédure de l'enquête publique reste cependant caractérisée par une série d'insuffisances, liées notamment à son caractère tardif, le public étant amené à se prononcer sur un projet très avancé et dont le bien- fondé n'est plus susceptible d'être discuté ». Par ailleurs, il peut donner lieu à l'effet NIMBY (Not in my back yard).*

Citant Dziedzcki (2003), L. Sébastien déclare (2013**,** p.6) que :

> *« Les « nimbistes » apparaissent comme des défenseurs d'intérêts privés, agissant au nom d'une logique individualiste, et sont caractérisés par un défaut de citoyenneté, un déni du politique, entendu comme action ayant pour visée le bien commun ». Il ajoute que « Le terme NIMBY est*

alors sur-utilisé par les aménageurs cherchant à affaiblir les opposants à leurs projets, ce qui enferme les mouvements d'opposants dans une position illégitime ».

Refusant ce procès fait aux *Nimbistes, l'auteure* rétorque que le *NIMBY* peut bien être une *« résistance éclairée* » qu'il faut voir positivement.

A Zinder, le *NIMBY* n'est pas très à la mode car l'habitant est souvent mis devant le fait accompli de la mise œuvre de projets ou d'opérations d'aménagement dans le quartier, la commune ou la ville. Cependant, lors du débat, on découvre que chacun veut que le château d'eau soit construit dans sa commune ou près de chez lui, dans l'espoir de bénéficier d'un service permanent en eau potable. A l'inverse, tout le monde refuse que la décharge officielle ou la déchèterie proposée soit créée à côté de chez lui, craignant la nuisance. Notons toutefois que les citoyens de la ville de Zinder sont conscients des enjeux environnementaux.

En ce qui concerne la priorisation, elle a été la deuxième épreuve du débat public après avoir recueilli une diversité de propositions. Il fallait dégager des priorités car *« la priorisation est stratégique »* puisqu'elle « … amène de la cohérence au projet » (CEREMA, 2022, p.7). les trois priorités issues des propositions sont : hygiène et assainissement, éducation et aménagement / opérations de lotissement. Ces priorités correspondent fondamentalement à quatre objectifs des 17 ODD inscrits dans l'agenda universel 2030. Il s'agit de l'objectif 3 portant ''bonne santé et bien-être'', l'objectif 4 portant ''éducation '', l'objectif 5 nommé ''eau et assainissement'' et l'objectif 11 intitulé ''villes et communautés durables''.

Conclusion

Au Niger, le contexte de la décentralisation n'a pas favorisé l'émergence du débat public à tous les niveaux. Ce qui est une limite à la participation de la population dans les projets de territoire. La consultation citoyenne initiée de cette recherche-action nous a permis d'expérimenter le débat public dans la ville de Zinder pour la première fois. Ce débat public, organisé dans les arrondissements communaux, à l'Université André Salifou et au Sultanat de Damagaram, a suscité un fort engouement qui s'est traduit par une participation massive des populations. La forte mobilisation populaire s'explique par le caractère inédit de cet exercice dans l'histoire de la gouvernance de la Ville et par la volonté manifeste de construire une vision et un avenir communs.

Au vu des propositions enregistrées, la vision commune est ainsi définie : *« Zinder, ville assainie, bien éduquée et durable ».* C'est ainsi que les Zindérois conçoivent leur ville dans 20 ans. Cette vision incarne la promotion d'*un urbanisme participatif*, à travers la mobilisation des acteurs (dont la population) autour d'un idéal. Ne pas tenir compte de résultats de cette consultation citoyenne pourrait déboucher sur une frustration et une incompréhension des populations à l'égard des décisions de gouvernance et des projets d'aménagement futurs. La bonne question est la suivante : comment pérenniser et tenir compte du débat public comme culture de bonne gouvernance et d'aménagement durable des villes du Niger ?

Références Bibliographiques

1. ADAMOU Abdoulaye, 2020, « Morphologie urbaine à Zinder : densités urbaines et mise en valeur des espaces résidentiels », *Revue Congolaise de Communication, Lettres, Arts et Sciences Sociales (CLASS),* Sous la coordination de Damase NGOUMA, N°9 / Janvier, LES EDITIONS HEMAR, Brazzaville, pp : 33-51
2. ADAMOU Abdoulaye, ABDOU Harou, KAILOU DJIBO Abdou, AMADOU ALI Boubacar, (2023) « Enjeux fonciers et perception de la périurbanisation chez les habitants des villages de l'arrondissement communal de Zinder IV », *International Journal of Advanced Research*, Int. J. Adv. Res. 11(01), 523- 534; Article DOI: 10.21474/IJAR01/16045 DOI, URL: http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/16045
3. Agenda 2030 en France, 2018, Présentation : origines et principes, https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/presentation/article/presentati.

4. BOURDIN Sébastien, 2019, « Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation », *L'Espace Politique* [En ligne], 38 | 2019-2, mis en ligne consulté le 16 février 2023. URL : http://journals.openedition.org/espacepolitique/6619 ; DOI : https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6619
5. CEREMA, 2022, Outils pratiques pour les CRTE et toutes les démarches de transition – résilience ; N°1 PRIORISER SES ACTIONS AU REGARD DE SON PROJET DE TERRITOIRE ET DES LIMITES PLANÉTAIRES ; p10 ; https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/09/crte_prioriser_ses_actions_cerema_vf-1_0.pdf;
6. CHEVALLIER Jacques, 2007, « Le débat public en question. Pour un droit commun de l'environnement ». *Mélanges en l'honneur de Michel Prieur*, 978-2-247-074413-6 6783153. halshs-03283271
7. FORTIN Marie. José, FOURNIS Yann., 2014, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Sociétés*, 22 (3), pp. 231-239.
8. FORTIN Marie. José, FOURNIS Yann, 2013, « L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne : une définition », Document de travail 131017, *Grideq-Uqar*
9. LAVIGNE DELVILLE Philippe, THIEBA Daniel, 2015, « Débat public et production des politiques publiques au Burkina Faso ». *Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 1, pp.213-236. ⟨10.3917/parti.011.0213⟩. ⟨ird-01168338⟩
10. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ville de Zinder (2024), *Etude d'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la ville de Zinder*, version d'esquisse, Niamey, 63 p.
11. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, Région de Zinder, Ville de Zinder, 2017*, Etude d'élaboration du Plan Urbain de Référence (PUR)* de la Ville de Zinder, Rapport d'étude 2e phase, version finale, 80 p.